



**Nous contacter :**

Mairie de Fressines  
29 route de Mougou  
79370 Fressines  
Tél: 05 49 73 98 73  
Fax: 05 49 73 98 74  
mairie-fressines@wanadoo.fr  
La mairie est ouverte tous les  
après-midis de 13h30 à 17h30  
du lundi au vendredi.

**Sommaire :**

Edito

Les décisions du conseil municipal

- Les décisions diverses
- Les budgets de l'année 2015 : pas d'augmentation des taxes communales
- Les subventions aux associations

À savoir

- Fermeture exceptionnelle de la mairie tous les jeudis du mois de juin
- Collecte des ordures ménagères avancée aux jeudis 30 avril et 7 mai
- 1er mai : arrêté du Maire
- Cérémonie du 8 mai
- Toute incinération est interdite en plein air
- Bruits de voisinage
- Avis aux nouveaux habitants et à ceux qui partent
- Avis à la population
- État d'avancement de la station d'épuration

Vie associative

- Sport Attitude : course du 1er mai
- Vide greniers organisé par l'ACCA
- Pétanque loisirs
- Sorties de la tribu des Tamalous
- Tournois de sixte du Club de Foot
- Enjoy Fressines à la fête de l'école
- Assemblée générale du Théâtre

**Edito**

Comme indiqué dans mon précédent édit, ces dernières semaines ont été consacrées à l'élaboration du budget 2015 qui a été étudié en réunion de bureau puis en séances du conseil municipal des 17 mars et 7 avril. Les élus ont eu à statuer sur les orientations d'investissements à court terme.

Malgré les fortes charges supplémentaires auxquelles il nous faut faire face encore cette année : l'augmentation de 1 500 euros de notre participation au service départemental d'incendie et de secours, l'avenant pour majoration de 12 000 euros sur les honoraires de maîtrise d'œuvre pour le projet du restaurant scolaire suite au retrait de l'ouverture de la 9<sup>ème</sup> classe, le versement de 16 000 euros à la communauté cantonale du fonds de péréquation intercommunal et communal, sans oublier la baisse de 10 000 euros de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. C'est grâce à la pause des investissements

locaux observée sur les 3 dernières années, à l'augmentation de la dotation de solidarité rurale pour 19 839 euros et à l'augmentation des bases d'imposition des taxes locales décidée par l'Etat et procurant une recette de 13 245 euros, que nous avons pu voter un budget confortable sans augmenter les 4 taux de la fiscalité communale.

Ainsi le programme d'aménagement de sécurité des départementales 5 et 7 va donc pouvoir être lancé en 2 phases pour bénéficier, à 2 reprises, de subventions. Nous allons adresser les demandes ainsi que celle de la prise en charge des enrobés au conseil départemental dès que le projet nous aura été présenté dans les prochains jours. Le dossier de consultation des entreprises pourrait être lancé sur le dernier trimestre 2015 avec un démarrage des travaux sur la D7 tout début 2016, ceux de la D5 débiteront fin 2016.

Chiffrée à 17 000 euros, nous allons déposer des demandes de subventions

pour la réalisation d'une zone de jeux pour les petits en continuité du plateau multi activité sur l'espace Albert Cailbault.

Nous sommes en attente de la réponse à notre demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR pour le projet de restaurant scolaire, projet important pour l'accueil des enfants et les conditions de travail des agents.

Si quelques lignes plus haut, je qualifiais notre budget communal de confortable, on ne peut malheureusement pas en dire autant de celui de la communauté cantonale de Celles-sur-Belle qui subit de très fortes augmentations de ses participations aux contingents qui? associées aux importantes baisses de dotations de l'Etat, s'est vu dans l'obligation de voter une augmentation significative des taux de sa fiscalité.

Je souhaite vous retrouver nombreux le 1<sup>er</sup> mai prochain pour la 7<sup>ème</sup> édition de la «Fressi'nature», considérée par tous comme

**Les décisions du conseil municipal**

**Les décisions diverses**

**Sortie vélo de vos élus :** vos élus feront une sortie vélo sur le territoire de la commune le samedi 20 juin de 8h30 à midi. Cette sortie doit permettre, à partir d'un regard différent, de repérer les aménagements à apporter au territoire. L'objectif est également d'aller à la rencontre des habitants pour échanger sur leurs remarques. Le circuit sera le suivant, route de Chanteloup, la Chesnaye, Bois Martin, Moulay, Bougouin, Pied Pouzin, route de Vaumoreau pour terminer dans le Bourg. Si la matinée n'est pas suffisante une seconde sortie sera programmée.

**Câblage informatique à l'école :** le réseau étant vétuste, l'entreprise SARL LORY est chargée des travaux pour un montant de 2 432,10 € TTC.

**Convention d'utilisation de matériel à trois communes :** deux conventions viennent d'être renouvelées entre les communes de Mougou, Thorigné et Fressines pour l'utilisation du tractopelle et du traceur de lignes pour peinture routière.

**Protocole de sécurité à l'école :** les consignes en cas d'évacuation de l'école ont été précisées et présentées aux agents communaux.

## Les décisions du conseil municipal

**Achats divers** : pour une somme TTC de 3 069,96 €, achat de 15 tables et 100 chaises monoblocs pour augmenter la capacité d'accueil lors des grandes manifestations.

**Travaux divers**: réparation du support de la

cloche de l'église (remerciement à Christophe Décou), débarnage des chemins, passage d'un lamier (taillage des arbres en hauteur), entretien des espaces verts. **Il est demandé aux riverains de ces espaces verts de ne pas stationner dessus pour faciliter la**

### Les budgets pour l'année 2015 : pas d'augmentation des taxes communales

Les séances du conseil municipal des mardis 17 mars et 7 avril ont été pour partie consacrée aux débats sur les orientations budgétaires pour l'année 2015. Les décisions ont porté sur les projets de budgets et sur l'évolution des taxes locales. D'un côté : il y a plusieurs projets d'investissement en cours (voir édito page 1), et des dotations de l'Etat en baisse. De l'autre côté un budget cette année relativement facile à équilibrer du fait d'une pause dans les investissements depuis trois ans et surtout une situation économique difficile avec de plus en plus de charges qui sont à supporter par les ménages.

**Dans ce contexte, les conseillers municipaux ont décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales en 2015.**

Les taux d'imposition sont donc maintenus comme suit : Taxe d'habitation 24,10 %, taxe foncière (bâti) 18,85 %, taxe foncière (non bâti) 78.17 % et la cotisation foncière des entreprises à 22,31 %.

Malheureusement ce n'est pas parce que la commune n'augmente pas ses taxes que les impôt locaux ne vont pas augmenter. Car premièrement les bases ont été revalorisées et d'autres collectivités locales ont augmenté leurs taxes, notamment la communauté de communes.

Le budget 2015, pour la section de

fonctionnement s'équilibre à 1 292 404 €. Ce budget couvre les charges de fonctionnement de la commune et dégage une somme de 346 023 € pour la section d'investissement.

Les principaux postes de charges sont constitués des charges courantes (eau, électricité, téléphone, fournitures cantines, fournitures diverses, entretien de la voirie et des bâtiments...) pour un montant de 246 313 €, des charges de personnel pour 462 971 €, des charges de gestion (subventions aux associations, indemnités des élus, cotisations diverses ...) pour 67 603 € et des charges financières (intérêts des emprunts) pour 27 562 €. A noter également une provision pour dépenses imprévues de 60 000 € et une ligne atténuation de produits de 81 932 € du fait d'une nouvelle présentation comptable.

Les recettes proviennent des impôts et taxes locales pour 485 251 €, des dotations de l'Etat et participations diverses pour 394 907 €, des produits de services (garderie, cantine, salle des fêtes...) pour 84 568 € et diverses recettes (taxe sur les pylônes, excédent antérieur...) pour 327 678 €.

La section d'investissement s'équilibre à 844 973 €. Sont prévus notamment des travaux de voirie (sécurité sur la D5 et la D7), une partie du restaurant scolaire et les frais d'étude, une partie de la deuxième

*Dans ce contexte, les conseillers municipaux ont décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales en 2015.*

*Au total, c'est une enveloppe de 6 187 euros qui a été allouée pour soutenir le monde associatif fressinois.*

### Les subventions aux associations

Le montant des subventions n'ayant pas été revalorisé depuis trois ans, le principe retenu cette année a été d'appliquer une hausse de 5 % par rapport au montant de l'année passée, avec quelques exceptions qui sont les suivantes : trois associations n'ont pas demandé de subvention pour l'année 2015, l'ACAF (Association des Artisans et Commerçants de Fressines), Gamers Lan et l'association les Tards Venus. L'ACCA n'a pas souhaité bénéficier de la majoration de 200 € pour ses frais

dans le cadre de sa collaboration à la destruction des nids de frelons asiatiques (les 200 € de 2014 n'ayant pas été totalement consommés). Enfin la subvention au club de foot féminin a été conditionnée à la reprise du championnat en septembre prochain. Au total, c'est une enveloppe de 6 187 euros qui a été allouée pour soutenir le monde associatif fressinois.

Dix huit associations ont été subventionnées comme suit :

Associations	Sommes attribuées	Associations	Sommes attribuées
ACCA - la chasse	400 €	C.L.P.E. - Conseil Local de Parents d'Élèves	540 €
Pétanque loisirs	220 €	Association scolaire	300 €
C.U.M.A.V.	240 €	École de musique	540 €
Football Club (section féminine)	420 €	Fressines en Fête	430 €
Fressines.net	510 €	Les Fressinois (assistantes maternelles)	210 €
Gymnastique volontaire	360 €	La Tribu des Tamalous	320 €
Ping-pong	430 €	Protection civile de la Crèche	115 €
Sport Attitude	450 €	Enjoy Fressines	210 €
Théâtre « Les Baladins de Fressines »	220 €	U.S.E.P. et Ecole du sport	272 €

## A savoir

### Fermeture exceptionnelle de la mairie tous les jeudis du mois de juin.

Les secrétaires de mairie seront en formation les jeudis 4, 11, 18 et 25 juin 2015. Le secrétariat de mairie sera donc exceptionnellement fermé toute la journée

les 4 jeudis du mois de juin. En cas d'urgence vous pourrez joindre le maire ou l'un de ses adjoints.

### Collecte des ordures ménagères avancée au jeudi 30 avril et 7 mai

Rappel : comme annoncée lors de l'envoi des factures et dans le bulletin municipal, la communauté de communes a modifié les conditions de collecte des ordures ménagères sur la commune. En cas

de jour férié le vendredi, la collecte se fera dorénavant la veille. En conséquence, le 1er mai et le 8 mai étant un vendredi, la collecte se fera le jeudi 30 avril et le jeudi 7 mai. Les horaires de passage ne sont pas modifiés.

### 1er mai : arrêté du Maire

Monsieur le maire a pris un arrêté réglementant les agissements qui pourraient avoir lieu dans la nuit du 30 avril au 1er mai. Le déplacement, l'enlèvement

des objets mobiliers appartenant à autrui sont formellement interdits.

Les contrevenants seront poursuivis conformément à cet arrêté.

### Cérémonie du 8 mai

Rassemblement place de la Bascule, à 11h et défilé jusqu'au monument aux morts. Allocution, dépôt de gerbes, minute de silence et hymne national sont au programme. Les enfants de l'école, les

enseignants, les parents et l'ensemble de la population sont invités à y participer. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

### Toute incinération est interdite en plein air

L'incinération des déchets ménagers ou des déchets verts est interdite, en plein air, de même que dans les incinérateurs individuels toute l'année. Les déchets doivent être apportés à la déchèterie la plus proche. Les déchets verts,

peuvent également être entreposés afin de constituer du compost. Ce compostage ne doit pas se traduire par des désagréments pour les tiers : odeurs, rongeurs.

### Bruits de voisinage

En matière de bruits de voisinage un arrêté précise que toutes les précautions doivent être prises pour que le voisinage ne soit pas gêné par les bruits résultant par exemple de l'utilisation d'appareils audio (télévision, radio, chaîne hifi...) ou encore de pratique d'activités ou de travaux non adaptés au lieu. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage

bruyants (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, scie...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. L'arrêté précise aussi que les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre des mesures propres à préserver la

### Avis aux nouveaux habitants et à ceux qui partent

Après chaque déménagement, des actes administratifs sont à effectuer.

Les nouveaux habitants doivent se présenter en mairie dès leur arrivée ou répondre à la fiche intitulée «nouveaux habitants» qui leur est adressée par le secrétariat de mairie.

Un déplacement en mairie permettra aussi de se faire inscrire sur les listes électorales

avant le 31 décembre. En terme de bienvenue, le dernier bulletin municipal et quelques informations pratiques sont systématiquement remis. De même ceux qui quittent définitivement la commune sont invités à se faire connaître en mairie.

Contact en mairie au 05 49 73 98 73 du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

### Avis à la population : trouble de la circulation sur la route départementale n° 7 le 1er mai.

En raison de la septième édition de la course pédestre «FRESSIONATURE», la circulation sur la route départementale n° 7 dans l'agglomération de Fressines sera interdite à tous véhicules le vendredi 1er mai de 8 h 30 à 14 h 00 du carrefour du local technique à l'entrée du bourg au carrefour de la D5 à la Croix Ganne. Une déviation sera mise en place dans les deux sens, dès Mougou (Calvaire) direction Charcogné pour rattraper le carrefour des 6 chemins, puis la Chesnaye pour rattraper la D5 par la route de Fressines. Une signalisation sera mise en place. Seuls les riverains seront autorisés à emprunter la D7 avec prudence.

14

C'est le nombre de foyers qui ont fait appel aux services de la commune pour évacuer leurs encombrants lors de la collecte du lundi 13 avril. C'est un volume de plus de 10 m<sup>3</sup> que les agents communaux ont transporté à la déchetterie. La prochaine collecte est fixée au lundi 5 octobre.

Retrouvez votre journal et de nombreuses autres informations sur le site internet dédié à la commune à l'adresse suivante : <http://www.fressines.net/>

## A savoir

### État d'avancement de la station d'épuration de Fressines

La construction de la nouvelle station d'épuration de Fressines suit son cours normal. Les effluents subissent maintenant le nouveau traitement biologique et la moitié environ de la population de Fressines y est raccordée. Un système d'infiltration dans le sol a été mis en place à la sortie de la station pour limiter au maximum le rejet des eaux traitées dans les lagunes puis dans le Lambon. Le démantèlement de l'ancienne station et la construction du silo de stockage des boues biologiques, devraient démarrer prochainement. Ce silo sera un bassin couvert qui permettra de stocker une année de production de boues afin de les épandre sur les sols agricoles en périodes optimales. La fin du chantier est prévue pour début juillet.

## Vie associative

### Sport Attitude : course du 1er mai

Plus que quelques jours avant la 7ème édition de la Fressi'Nature !

Sur le parcours de 15 km ou sur celui plus abordable de 7 km, il est encore temps de vous inscrire à l'aide du bulletin prévu à cet effet. Si la course n'est pas votre tasse de thé, rejoignez les marcheurs et partez pour 7 ou 12 km, à votre rythme en profitant du ravitaillement "spécial marcheur".

Les bulletins peuvent être déposés dans la boîte à lettres de Sport Attitude au 5 impasse du Lison.

Pour la course, n'oubliez pas de joindre un certificat médical datant de moins d'un an et le règlement de 6,50 euros ou 7,50 euros, selon votre choix. **L'euro supplémentaire que vous verserez ira au profit de l'association Courir Atout Cœur. Les fonds ainsi collectés seront reversés au Comité Départemental Handisport et affectés à l'achat de matériel permettant la pratique du sport adapté.**

Pour la randonnée, vous pouvez vous inscrire à l'aide du bulletin ou directement sur place au tarif de 5 euros. Un tee-shirt technique sera remis aux 400 premiers inscrits.

Le départ sera donné du parking de la salle des fêtes entre 7h30 et 9h00 pour la randonnée et à 9h30 pour les deux courses.

Si vous ne marchez pas et courez encore moins, n'hésitez pas à encourager les participants dans votre quartier ou sur la ligne d'arrivée.

Contact et renseignement :

Mous NAKIB - 06 47 26 33 96

E-mail : sportattitude.79@laposte.net

Site : www.sportattitude.fr

Facebook : Sport Attitude 79

### Enjoy Fressines à la fête de l'école

Les enfants d'Enjoy Fressines, âgés de 4 à 10 ans, seront heureux de vous faire partager leur engouement pour la langue de Shakespeare en vous présentant le travail accompli durant l'année scolaire, à l'occasion d'un spectacle en chansons le samedi 27 juin prochain lors de la fête de l'école. Venez nombreux pour les soutenir et les applaudir !

### Assemblée générale du Théâtre

Les Baladins de Fressines font leur Assemblée Générale le lundi 18 mai à 20h45 à la salle des fêtes. Si vous souhaitez rejoindre le bureau ou (et) les acteurs, vous serez les bienvenus.

### Vide greniers organisé par l'ACCA

L'ACCA organise le dimanche 10 mai 2015 à la salle des fêtes de 9h à 18h son traditionnel vide greniers. Inscriptions (étalage extérieur : 2 € le mètre, intérieur 3 €). Renseignements et réservations : C. Denépoux 06 82 93 29 71, C. Moreau 06 02 65 72 70, C. Poignand 06 89 31 00 17 et A Billon 06 18 30 67 62. Possibilité de restauration sur place.

D'autre part l'ACCA organise le dimanche 14 juin une journée pêche à la truite à partir de 8h à l'étang Moinard à Beaussais. Restauration sur place, inscriptions, voir téléphones ci-dessus. L'assemblée générale de l'association est fixée le vendredi 19 juin à 20h30 à la salle des fêtes.

### Pétanque loisirs

L'association Pétanque loisirs organise dans les prochaines semaines, deux concours de pétanque. Rendez-vous à la salle des fêtes, le vendredi 22 mai à 20h30 et le vendredi 5 juin à 20h30, concours en doublette formée. Contact : Christophe Brosseau 06 86 03 38 56

### Sorties de la tribu des Tamalous

La tribu des Tamalous continue ses activités et sorties. En mars, nous sommes allés au restaurant, en juin, est prévue une sortie en Charente-Maritime, à la journée, avec visites... et dans l'été, une journée pique-nique.

Une nouvelle entrée : nous sommes heureux d'accueillir Albert, venu nous surprendre ! Comme lui, venez nous rencontrer, un jeudi après-midi à la petite salle des fêtes entièrement rénovée (merci à la municipalité), passer un moment de convivialité, poser des questions, vous serez les bienvenus et invités à participer à notre goûter !  
Pour nous joindre : Marie-Jo FOURMY 05 49 75 61 47, Guy ORRY 05 49 05 81 98, Jocelyne MENUÉY-HANN 05 49 75 50 04

### Tournoi de sixte du Club de Foot

Le club de foot de Fressines, organise le samedi 30 mai, sur le stade, un tournoi de foot à six. Début des inscriptions à 9h30 et clôture à 10h30 pour un début du tournoi à 11h. Tarif de 30 € pour une équipe de 6 joueurs, 5 € par joueur supplémentaire. Pour toute inscription et paiement avant le 15 mai 2015, jusqu'à 4 remplaçants gratuits. Buvette et restauration sur place. De nombreux lots pour toutes les équipes dont : caisses de viande, équipements, coupes... Renseignements et inscription, contacter le 06 64